

SOUS-INSPECTEURS DES PÉNITENCIERS.

L'hon. M. BLAKE propose la réception du rapport du comité général sur la résolution suivante :

Résolu.—Qu'il est opportun de décréter que les sous-inspecteurs de pénitenciers qui seront nommés en vertu du bill intitulé : "Acte pour pourvoir à la nomination des sous-inspecteurs de pénitenciers dans Manitoba et la Colombie-Britannique" recevront chacun un traitement n'excédant point deux cent cinquante piastres par année, plus leurs frais de route, qui seront fixés par le Gouverneur en conseil.

La proposition est adoptée.

L'hon. M. BLAKE propose que la résolution soit renvoyée au comité du bill No. 2.

STATISTIQUE CRIMINELLE.

L'hon. M. BLAKE propose la réception du rapport du comité général sur la résolution suivante :

Résolu.—Qu'il est à propos de décréter que le ministre d'Agriculture ou tout autre ministre mentionné dans le bill intitulé : "Acte pour établir des dispositions pourvoyant à la collection et l'enregistrement de la statistique criminelle du Canada," fera payer, à même les crédits qui seront votés à cet effet par le Parlement, à tout commis, officier ou shérif remplissant les blancs des tableaux prescrits par la première section du dit bill, et les transmettant à qui il appartient, la somme d'une piastre, et une autre somme de cinq centins pour chaque cas compris dans les dits tableaux ; et à tout officier transmettant les états requis par la deuxième clause du dit bill, la somme d'une piastre.

La proposition est adoptée.

L'hon. M. BLAKE propose que les résolutions soient renvoyées au comité du bill No. 3.

La proposition est adoptée.

LE BUDGET.

Hon. M. CARTWRIGHT—M. l'Orateur, en proposant la résolution que je vais bientôt remettre entre vos mains, je dois dire de suite qu'il serait oiseux et déloyal de ma part d'essayer à cacher à la Chambre que les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons méritent notre plus sérieuse attention.

Il n'est malheureusement que trop vrai que depuis plusieurs mois nous traversons une crise commerciale d'une gravité presque sans précédents ; et, tout en croyant que l'énoncé fait par Son Excellence dans le discours d'ouverture—que la crise est plutôt locale que générale, et que la grande masse de notre population continue à jouir

d'une prospérité satisfaisante—tout en croyant, dis-je, que cet énoncé est juste et peut être démontré tel, je ne suis pas du tout disposé à nier qu'il y ait actuellement des cas de grande gêne dans ce pays.

En même temps, M. l'Orateur, je crois être justifiable de dire que quoique cette crise exceptionnelle et la forme particulière qu'elle a prise n'étaient pas, dans la nature même des choses, et ne pouvaient pas être prévues, cependant j'ai toujours prétendu, la Chambre le sait, qu'on pouvait raisonnablement s'attendre à une diminution considérable dans nos importations et dans les revenus qui en découlent.

Ceci était, en effet, prévu d'avance, et jusqu'à un certain point il en a été tenu compte. J'espère être en mesure de démontrer à la Chambre qu'il y a certaines circonstances importantes de nature à calmer les craintes que plusieurs personnes ont, non sans raison, manifestées au sujet de l'état de choses actuel.

Sans vouloir aucunement atténuer la gravité de la crise commerciale dont j'ai parlé, je crois, M. l'Orateur, que notre pays en a subi d'autres beaucoup plus graves que celle que nous subissons en ce moment, et qu'il en est sorti sans que ses forces productives en aient comparativement souffert.

Bien que cela puisse paraître un paradoxe, j'ose dire qu'à mon sens la condition de ce pays est beaucoup moins précaire aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a deux ou trois ans ; et je fais cette assertion d'une manière d'autant plus positive qu'il y a ici, et au dehors, certaines gens qui vont tomber dans une erreur que je veux prévenir autant que cela est en mon pouvoir.

On se rappelle qu'il y a quelques années, grand nombre de personnes se laissèrent entraîner par une confiance exagérée, en supposant que le remarquable développement que les affaires venaient de prendre était l'indice d'un progrès réel absolu. Or, je n'ai jamais voulu nier que sous les dehors de ce développement anormal il y avait progrès réel et considérable ; mais plus d'une fois j'ai saisi l'occasion de dire qu'il était imprudent de baser notre politique sur l'hypothèse de la permanence du développement dont j'ai parlé.

Aujourd'hui, M. l'Orateur, la condi-

tion est toute autre. Des craintes sans causes ont fait place à la confiance exagérée d'alors.

Comme on devait s'y attendre, pour avoir été trop confiants nous sommes aujourd'hui dans un état presque complet d'abattement.

J'ai blâmé alors cet excès de confiance, et je crois que la Chambre admettra que ce n'était pas sans raison. Je blâme aujourd'hui pour le même motif la crainte exagérée qui existe.

Comme je l'ai déjà dit, je crois que le pays pourra, sans préjudice permanent, résister à la crise commerciale qu'il subit à l'heure qu'il est; et quoique je n'aie pas l'intention de m'appesantir sur ce sujet pour le présent, j'espère pouvoir avant la fin du débat, être en mesure de faire connaître les raisons sur lesquelles je m'appuie.

M. l'Orateur, je dois commencer par passer en revue la condition du pays dans le cour de l'année qui vient de finir. La chose est d'autant plus importante que les résultats des opérations de l'année méritent d'être sérieusement étudiés à cause de leur effet, non-seulement sur l'année présente, mais encore en raison de certains faits qui se sont produits dans le passé.

Si les députés veulent bien se donner la peine de consulter les Comptes Publics qui ont été déposés sur le bureau, ils verront que le revenu ordinaire de l'année expirée au 30 juin 1875, et provenant de toutes sources s'est élevé à \$24,648,715, et la dépense ordinaire à \$23,713,071, ce qui laisse une balance de \$935,644.

Ils verront aussi par le Mouvement du Commerce et de la Navigation, que les importations qui, pendant l'année expirée au 30 juin 1874, s'étaient élevées à \$127,404,169, n'ont été, pendant celle qui vient de finir, que de \$119,618,657, ce qui accuse une diminution de \$7,785,512. D'un autre côté, les exportations qui, en 1873-74, avaient atteint \$89,351,928, n'ont été que de \$77,886,979, pour l'année qui vient de finir, ce qui indique une diminution de \$11,464,949.

Il est bon de faire remarquer que, de cette diminution de près de onze millions et demi, un million environ est dû à la diminution du montant du numéraire exporté, et trois millions et demi à une diminution dans l'exporta-

tion d'articles étrangers. Par conséquent, la diminution totale des importations et exportations s'est élevée à au moins \$19,250,460, soit, pour le commerce de cette année, comparé à 1873-74, une diminution de près de vingt millions de piastres.

M. l'Orateur, il n'est peut-être pas hors de propos de signaler à l'attention de la Chambre le fait que dans les recettes et les dépenses de l'année dernière un certain nombre d'items se trouvent portés aux deux côtés du compte, ce qui grossit les totaux quelque peu. On remarquera ceci surtout dans les colonnes de l'intérêt, et voici pourquoi.

Comme vous le savez, nous avons été obligés de solder une partie de la dette publique payable à Londres le 1er juillet 1875, et pour cela nous avons dû y laisser un montant considérable à intérêt. Par conséquent, les recettes et déboursés pour ce compte peuvent être considérés comme accidentels, et de fait se balancent. De plus, le paiement de l'indemnité seigneuriale jusqu'au 1er janvier 1875, a considérablement augmenté les déboursés de l'année, car je vois que par une raison ou une autre, contrairement à la pratique ordinaire, l'intérêt dû sur ce fonds au premier juillet, au lieu d'être porté à l'année précédente, est porté à l'année courante.

De plus je ferai observer que, comme je l'expliquais au long dans l'exposé financier de 1875, une partie considérable des recettes de 1873-74 appartenait à proprement parler à l'exercice 1874-75.

Pour en revenir à l'état des recettes, la Chambre verra qu'elles dépassent le budget de 1874, sauf celles de l'accise, dont la diminution est pleinement expliquée par la prévision qu'on avait des droits qui seraient imposés par le tarif de l'année.

J'apprends que quelques légères modifications ont été faites au mode de tenir les comptes des chemins de fer, ce qui explique en grande partie la différence insignifiante qui existe entre les évaluations que j'avais faites et les recettes réelles de ce service.

Il est peut-être bon de faire observer en même temps que les recettes des Douanes, bien qu'elles excèdent les évaluations, ne représentent pas pleinement la somme due pour l'année 1874-5 ;

Hon. M. CARTWRIGHT

mais ceci est encore causé par le tarif de 1874.

Je signalerai encore à l'attention de la Chambre le fait que dans les comptes de cette année tous les frais de négociation de 1874 sont inscrits sous un titre séparé des items du revenu ou de la dépense ordinaire. La raison qui nous a fait séparer ces items du fonds consolidé ordinaire est trop évidente pour ne pas satisfaire la plupart des membres de cette Chambre.

Un autre item sur lequel je dois attirer l'attention de la Chambre, c'est celui de \$121,700, pour le tracé des frontières entre le Canada et les Etats-Unis.

Je crois que dans mon exposé financier de 1875, j'ai dit que cette somme a été dépensée en 1873-4, mais qu'un retard dans la transmission des pièces justificatives de la part des autorités impériales, nous empêchait d'inclure cette somme dans les déboursés ordinaires de l'année. Bien que cet item soit imputé à 1874-5, c'est réellement et proprement à 1873-4 qu'il appartient.

Le dernier item et le plus important sur lequel je veuille attirer l'attention de la Chambre: c'est celui du changement de largeur des chemins de fer.

Je n'ignore pas que dans bien des cas le coût total de ces travaux a été porté au compte du capital, je n'ignore pas non plus qu'il y a beaucoup à dire en faveur de ce procédé, en tant qu'un changement de voie est une amélioration permanente qu'il n'est plus besoin de recommencer. Plusieurs compagnies de chemin de fer, si elles changent leur voie, portent les frais de ces travaux au compte du capital, ayant soin, néanmoins, de porter une partie du montant au compte du revenu annuel pour plusieurs années à venir. Plusieurs raisons évidentes rendent ce procédé inopportun pour nous; et en conséquence, après m'être entendu avec mon honorable voisin de droite, je décidai que bien que cette amélioration soit permanente, avantageuse, et ajoute considérablement à l'efficacité de nos chemins de fer, néanmoins, comme ces travaux n'ont pu se faire sans détruire une certaine partie du matériel roulant, ce qu'il y avait de mieux à faire était de porter deux tiers du montant au compte du capital, et l'autre tiers au

compte du revenu, une fois pour toutes.

Quant à la substitution qui se fait actuellement des lisses d'acier aux lisses de fer, c'est, je crois, un item imputable sur le revenu et il sera porté à ce compte. Je tiens à appuyer sur cette remarque, car, comme la Chambre le sait, la nécessité de tenir un compte du capital et un compte ordinaire nous oblige d'être très scrupuleux sur le choix des items qui doivent être portés au compte du capital.

Maintenant, M. l'Orateur, si j'examine les résultats généraux, je crois que j'ai raison de dire que le résultat total de l'exercice 1874-5 est, somme toute, hautement satisfaisant, malgré la dépense extraordinaire que je viens de mentionner.

En dépit de très lourdes charges exceptionnelles, nous sommes en mesure de montrer une bonne balance, s'élevant à près de \$1,000,000, et cela encore, malgré le fait qu'une grande partie du revenu qui devrait appartenir à cette année, est entrée dans les comptes de l'année dernière. Ceci est d'autant plus important, M. l'Orateur, qu'il y avait, l'année dernière, diminution très sensible dans la somme totale des importations et des exportations.

Il ne serait peut-être pas sans intérêt de faire une comparaison entre les dépenses totales de 1873-74 et celles de 1874-75. En 1873-74, le chiffre rond des déboursés était de \$23,316,000. De cette somme, M. l'Orateur, \$10,255,746 ont passé en paiements d'intérêts et de subventions, sur lesquels, comme le sait la Chambre, nous n'avons aucun contrôle, ce qui laisse pour les dépenses de l'année expirée le 30 juin 1874, la somme de \$13,060,520. Pendant l'exercice 1874-75, nos déboursés totaux se sont élevés à \$23,713,071; les intérêts et subventions à \$11,124,724; tandis que les dépenses contrôlables étaient de \$12,588,347; ce qui constitue une réduction réelle de \$472,173, sur les items qu'on peut avec raison considérer comme sous le contrôle du gouvernement. Et si nous pouvions remettre à l'année à laquelle elle appartient l'inscription des \$121,700 payées pour le tracé des frontières, et dont j'ai parlé plus haut, nous aurions en faveur de l'exercice 1874-75, comparé avec celui de 1873-74, une réduc-

tion totale d'au moins \$715,000 sur les dépenses contrôlables par le gouvernement.

Maintenant, M. l'Orateur, j'arrive à une partie, probablement la plus intéressante de mon exposé, savoir : celle qui concerne l'année courante, l'exercice 1875-76.

La Chambre a dû voir sans doute par l'état que j'ai en l'honneur de placer, hier, sur son bureau, qu'il y a eu une diminution sérieuse des recettes des premiers sept mois de l'année.

Jusqu'au 10 février 1876, le revenu total de toutes les sources appartenant au fonds consolidé, s'élève à \$12,870,875; tandis que la période correspondante de l'année dernière avait produit un revenu de \$14,856,121, soit une différence de près de 2,000,000 au préjudice du présent exercice.

Il peut se faire qu'une simple comparaison de ces sept derniers mois avec la période correspondante de l'année dernière pourrait jusqu'à un certain point tromper la Chambre, et voici pourquoi. Les recettes de la première moitié de l'exercice 1874-75 ont été exceptionnellement considérables, et, je crois, plus abondantes que ne le prévoyait l'honorable ministre des Douanes.

Cette diminution de recettes n'est pas tout à fait aussi significative qu'elle le paraît d'abord. Mon intention était de placer sur le bureau de cette Chambre, avec mon exposé financier, un état comparatif des exportations et des importations des derniers six mois, que je demande la permission de présenter maintenant, en le faisant parvenir à l'honorable député de Cumberland.

Cet état indique que tandis que dans le semestre expiré le 31 décembre 1874, nous avons importé et mis en consommation la valeur de \$69,693,978, tandis que dans les six mois expirés le 31 décembre dernier, nous avons importé pour la consommation la valeur de \$51,923,236; ce qui constitue une diminution de près de \$18,000,000 pendant ce semestre. D'un autre côté, nous avons, pendant la période correspondante de 1874 exporté pour \$53,740,729, et pour \$50,624,845 pendant les six mois de 1875.

Je ne ferai qu'une observation à ce sujet : c'est que malgré l'immense diminution des importations et des revenus

qui en proviennent, la Chambre verra avec satisfaction qu'il n'y a eu qu'une bien faible diminution dans les exportations du pays, cette diminution ne se faisant sentir que sur un seul article, le bois d'échantillon exporté aux Etats-Unis.

Néanmoins, M. l'Orateur, il est parfaitement vrai que le résultat de l'état que j'ai mis sur le bureau de cette Chambre indique que les évaluations que j'ai faites pour l'année courante doivent nécessairement être révisées. Je ne désire pas du tout faire croire à la Chambre que j'ai prévu une catastrophe commerciale comme celle qui est venu affliger le pays. Il est clair que si j'avais prévu rien de pareil, je n'aurais pas présenté les évaluations que j'ai alors soumises à la Chambre. Naturellement, je n'ignorais pas que tout calcul fait 18 mois à l'avance est nécessairement exposé à se trouver déjoué par quelque occurrence inattendue, comme celle qui nous est arrivée. Néanmoins, je crois que les estimations que je soumis alors à la Chambre étaient justifiables, en tant qu'elles étaient basées sur l'expérience des deux ou trois dernières années, sur nos exportations probables, et sur le montant des importations en temps ordinaires.

Comme je l'ai dit au commencement de mon discours, j'ai plus d'une fois signalé le danger qui nous menaçait d'une grande diminution dans le trafic et le commerce du pays, mais personne n'avait le droit de s'attendre que je pourrais plus qu'aucun savoir quelle forme le mal prendrait; s'il serait aigu ou chronique; s'il serait comme il nous est arrivé, ou s'il viendrait sous la forme d'une débilité commerciale dont nous aurions à souffrir pendant de longues années, jusqu'à ce que la force naturelle du pays nous ait ramené à l'état indiqué par les statistiques de 1873, 1874 et 1875.

A deux causes principales peuvent être attribuées cette réduction extraordinaire dans les revenus de nos importations.

L'une de ces causes est la diminution du volume et de la quantité des articles importés.

J'ai entendu quelquefois contredire cette assertion, mais les Tableaux du Mouvement du Commerce, que j'ai sous les yeux, la confirment tout à fait.

Hon. M. CARTWRIGHT.

Mais une autre cause quelque peu singulière a contribué à ce résultat. Ce n'est pas tant la diminution du volume de ces articles que la baisse remarquable des prix qui a signalé les deux dernières années. Je parle surtout de ces derniers temps.

Mon honorable ami le ministre des Douanes a envoyé à ma demande, il y a quelque temps, un grand nombre de circulaires adressées aux premiers marchands des différents ports, dans le but d'obtenir d'eux des renseignements sur le degré de la dépréciation des plus importants articles de nos importations, et—pour ne pas ennuyer la Chambre avec des détails de ces rapports—j'y trouve que cette baisse est presque universelle, s'étendant sur presque chaque article important de notre consommation, et réduisant de 10, 15, 25, et, en quelques cas, de 30 ou 35 pour cent la valeur primitive de ces articles.

Il n'est guère besoin de dire que cet état de choses était de nature à déranger considérablement tous les calculs que mon honorable collègue et moi, avions pu faire sur les importations probables et les revenus qu'on pouvait en attendre.

Pour prouver qu'une grande partie de la diminution du revenu provient de cette baisse dans la valeur des articles, l'examen d'un état comparatif des six mois expirés le 31 décembre 1874, et des dix mois expirés le 31 décembre 1875, démontre que cette diminution a eu lieu presque exclusivement sur les articles d'une seule catégorie.

Le revenu total perçu sur les articles sujets à un droit spécifique, a été de \$1,307,000 pendant les six mois de 1875, contre \$1,426,000 pendant le semestre de l'année précédente ; ce qui fait une diminution de \$119,000 pour cette catégorie. Quant aux articles soumis à un droit spécifique et *ad valorem*, le revenu des derniers six mois de 1875 a été de \$1,307,000, tandis qu'il avait été de \$1,272,000 pendant le semestre précédent. Ce qui fait une augmentation de \$35,000. La diminution est très légère sur les articles imposés de 25 pour cent ; mais quand nous arrivons à cette catégorie importante des droits de 17½ pour cent *ad valorem*, nous voyons que, pendant le dernier semestre de 1874, nous avions

une importation totale de \$28,771,000, tandis que pendant la période correspondante en 1875, nos importations ne se sont élevées qu'à \$18,142,000 ; ce qui fait une réduction sur cette seule catégorie d'articles, de \$10,600,000 ; nous trouvons de plus que tandis que le revenu perçu de cette source en 1874 s'est élevé à \$5,034,000, il n'atteignait que \$3,174,000 en 1875.

En d'autres termes, c'est presque entièrement dans le revenu de la catégorie des droits de 17½ pour cent que se trouve la diminution que nous avons subie.

Ces chiffres méritent d'attirer l'attention. Ils indiquent qu'il y a eu une *inflation* considérable et indue. Mais on doit remarquer que, dans ce cas comme dans quelques autres, ce qui est un mal pour le revenu est après tout un bien pour le pays.

Ces chiffres semblent prouver que, bien que le revenu du Canada ait perdu \$1,000,000 ou \$2,000,000, notre population a gagné plusieurs millions. Cela prouve que l'on a pu acheter une grande quantité de marchandises à de très bas prix, et que le pays dans un sens, gagne beaucoup à cette diminution de valeur.

Naturellement, cet état de choses a son mauvais côté. Indubitablement, il a contribué à amener le malaise dans lequel sont tombés les intérêts manufacturiers et commerciaux du pays. Je ne veux pas nier la gravité du fait ; mais je dois néanmoins faire observer que la somme pour laquelle nous avons importé ayant considérablement diminuée, et comme il semble que la plus forte partie de cette diminution n'est pas causée par la diminution de la consommation par le pays, mais simplement due à ce que l'on a fait les achats à meilleures conditions qu'auparavant, c'est en somme un avantage et non un préjudice pour la population.

Il est naturellement assez difficile d'apprécier au juste la proportion dans laquelle on doit attribuer la diminution du revenu, à la baisse dans les prix d'achats et à l'amoindrissement de la consommation. Mais si nous pouvions faire exactement la part d'influence respective qu'ont eu ces deux causes, je suis porté à croire que nous verrions que la plus grande partie de la diminution du revenu est due à la baisse des

prix d'achat, et non à la décroissance de la consommation. Et contre ce fait il m'était impossible, comme il eût été à tout autre ministre des Finances, de me prémunir si longtemps à l'avance.

Avant d'aller plus loin, il serait bon de faire quelques remarques sur ce qui me semble être la cause de la crise que nous déplorons tous. Je ne pense pas que les opinions diffèrent beaucoup sur la question de savoir quelles sont ces causes; quoique je sois porté à croire que l'on ne s'accorde guère sur l'influence de chacune d'elles, et la manière dont elles agissent et réagissent l'une sur l'autre. Je crois qu'il doit être facile pour quiconque a suivi le développement extraordinaire de notre commerce et la facilité progressive de l'escompte, de voir qu'une des principales causes de la crise se trouve dans les excès du commerce d'importation.

Les chiffres suivants indiquent les montants annuels des importations mises en consommation depuis quelques années :

\$87,000,000 en 1871; \$107,000,000 en 1872; 127,000,000 en 1873. Elles sont restées stationnaires pendant un an, et, l'année dernière, elles sont tombées à \$119,000,000. Pendant la même période, les escomptes de banques se sont élevés de 50 millions de piastres qu'ils étaient le 1er juillet 1869 à \$61,000,000 à la même époque en 1870; 79,000,000 en 1871; \$192,000,000 en 1872; \$116,000,000 en 1873, et \$130,000,000 en 1874, époque où ils semblent être restés stationnaires.

Ces chiffres démontrent qu'il y avait pour le moins, de grandes chances que plusieurs importateurs augmenteraient leurs fonds de marchandise de beaucoup plus qu'il n'étaient prudent pour eux de le faire. Après quelque temps de cette conduite, ils se trouvaient soudainement face à face avec cette révolution dans le marché dont j'ai parlé plus haut. Il n'est pas étonnant que des malheurs aient frappé quelques-uns de ces marchands.

Cette conséquence se faisait sentir de deux manières. Il y avait d'abord la dépréciation considérable causée d'année en année par l'accumulation de ces marchandises. En second lieu, leur valeur réelle était encore bien au-dessus des prix amenés par la baisse que j'ai mentionnée plus haut. Il n'y a aucun

doute qu'une très grande partie de la gêne dans les affaires commerciales est due à cette cause.

La malheureuse prostration dans laquelle s'est trouvé depuis plusieurs années le commerce de bois, cette importante industrie, est la seconde cause de l'état de choses actuel.

Tous ceux qui ont prêté quelque attention aux affaires commerciales, surtout dans Ontario, Québec et le Nouveau-Brunswick, savent sans doute qu'après l'agriculture, le commerce de bois est la plus importante industrie du pays. Tous savent aussi que ce commerce procure les moyens d'existence à plusieurs centaines de mille personnes, et qu'il fournit le tiers de nos exportations à l'étranger. Par sa nature et par le montant d'argent qu'il met en circulation, ce commerce est d'une importance particulière pour la classe commerciale du pays.

Ce n'est un secret pour personne que depuis quelques années ce commerce souffre considérablement, et je crois, M. l'Orateur, que l'on peut constater qu'une grande partie de ce malaise est due au fait très-ordinaire—que nombre de gens, sans les capitaux et l'expérience nécessaires, malgré les embarras du marché, se lancent dans la production du bois, stimulés sans doute par le fait que plusieurs de mes honorables amis engagés dans cette industrie sont supposés y faire de rapides fortunes.

Le malaise est aussi dû à la crise qui a sévi aux Etats-Unis. La baisse qui eut lieu chez nos voisins il y a deux ou trois ans, rendit chez eux la production à meilleur marché, et il devint très difficile pour nos marchands de bois de faire concurrence aux fabricants américains avec quelques chances de succès. Je prétends, M. l'Orateur, que cela a beaucoup aidé à faire naître la crise actuelle.

Il y a eu outre cela, cette extravagance générale, ces excès de spéculations, qui suivent toujours malheureusement toute période de quelques années d'inflation et même de grande prospérité.

Tout le monde sait que notre marché est limité. Tout le monde sait qu'il est peu d'industries manufacturières dans lesquelles un nombre indéterminé de fabricants peuvent réussir. Et je pense, M. l'Orateur, que la plupart des

gens qui ont suivi les affaires dans ce pays conviendront avec moi, que pendant les quelques années qui viennent de s'écouler, il y a eu un grand nombre de personnes qui se sont lancées dans des entreprises industrielles qui n'avaient pas leur place dans le pays, comme quelqu'un l'a récemment si bien dit. Plusieurs de ces personnes ne possédaient ni l'intelligence, ni les fonds nécessaires pour conduire à bonne fin leur entreprise.

Bien que je sache que nos banques soient généralement bien administrées et conduisent leurs affaires avec prudence, et bien que mon intention ne soit pas de dire qu'elles en cèdent aucunement sous ce rapport aux institutions de ce genre aux États-Unis ou dans la Grande-Bretagne, cependant, je dirai que certains établissements financiers de ce pays ne sont pas tout à fait sans reproche.

Tous ceux qui connaissent la façon dont sont conduites les affaires de banques, savent que lorsqu'elles ont de grandes sommes accumulées, les banques sont portées à accorder un fort montant d'escompte à des hommes de paille.

Rien que les banques puissent faire, ne saurait leur nuire, comme d'encourager des aventuriers de cette classe qui se lancent dans des spéculations ; et je n'hésite pas à dire que la crise est en partie due à ce qui s'est fait dans ce sens. Je répète que je ne veux pas dire que nos banques soient pires que celles des autres pays ; je dis seulement que c'est une pratique autant que je sache commune à toutes les banques, que d'accorder, à ces personnes, dans les temps d'abondance de fonds, de l'escompte à des conditions que rejeterait une prudente gestion.

Voilà, M. l'Orateur, quelles sont les principales causes locales, qui d'après ce que j'ai pu voir, ont amené la crise actuelle.

Mais on doit remarquer qu'elle a été considérablement aggravée par des causes extérieures, sur lesquelles nous n'avons aucun contrôle. La Chambre sait que le peuple américain traverse depuis deux ou trois ans des temps très difficiles.

La Chambre sait qu'il est tout à fait impossible à une population aussi peu nombreuse que la nôtre, placée dans le

voisinage immédiat d'une nation de 44,000,000 d'âmes, le long d'une frontière de deux à trois mille milles—la Chambre, dis-je, sait qu'il est tout à fait impossible qu'une dépression se fasse sentir longtemps aux États-Unis, sans avoir un sérieux contre-coup ici. Nous savons, M. l'Orateur, que si les prix des principaux produits américains sont élevés, les nôtres le sont aussi ; que si la main-d'œuvre est chère aux États-Unis, il en est de même au Canada—que si la main-d'œuvre est à bon marché, elle contribue fortement à produire le même effet au Canada. Lorsque le coût de la production est minime aux États-Unis, rien d'étonnant qu'il en résulte plus ou moins de préjudice pour ceux qui fabriquent ici les mêmes articles.

Je n'ai pas l'intention en ce moment de discuter à fond la question que l'on a soulevée, à savoir : que le Canada serait devenu un marché où l'on vient vendre à sacrifice. Mais je dois admettre sincèrement que cette cause a contribué à augmenter la dépression manufacturière, sans vouloir me prononcer sur la portée de ses résultats.

Malheureusement pour nous, l'année précédente a été témoin d'une crise financière générale dans le monde. Aussi, je ne connais pas une contrée de l'Europe, dont les affaires n'ont pas été en souffrance durant l'année expirée. On ne saurait faire une plus grave erreur que de supposer que la dépression commerciale n'a existé qu'à New-York ou à Montréal. Tous ceux qui connaissent quelque chose de l'état du commerce, savent que Londres, Berlin, Vienne, Moscou et St. Pétersbourg, ont souffert et souffrent encore d'une longue dépression commerciale, et cet état de choses a dû, à n'en pas douter, réagir considérablement ici.

Il n'est guère nécessaire de vous citer bien des faits que tous les hommes qui s'occupent de commerce, admettront, je suppose. Mais si l'on veut des preuves, je citerai les paroles de Sir Stafford Northcote et de Lord Derby, qui tous deux ont averti le peuple anglais qu'il ne devait pas s'attendre à voir se répéter, ni même se continuer le développement commercial remarquable qui s'est fait en Angleterre et dans ce pays, de 1870 à 1873.

Si nous jetons maintenant un coup

d'œil sur la république voisine, nous constatons que le gouverneur Tilden, le premier magistrat du grand état de New-York, a parlé, dans son message à la législature, en termes non moins énergiques, de la condition des affaires dans l'état le plus important des Etats-Unis.

Si j'étais disposé à multiplier mes preuves, je pourrais les trouver dans le fait que l'exportation de beaucoup des principaux articles d'exportation anglaise a diminué en quantité et en valeur, et que des membres du Congrès proposent des résolutions dans le but de donner plus de protection aux industries languissantes des Etats-Unis.

Je ne crois pas qu'il me soit nécessaire de m'appesantir plus longtemps sur ce sujet. De tous ces faits, il résulte, ce me semble assez clairement, que si l'on emploie plus d'hommes et plus de capital qu'il n'en faut réellement, il s'ensuivra vraisemblablement une dépression dans la production. Qu'il s'agisse, de fait, d'un marché de 4,000,000, de 40,000,000 ou de 400,000,000, un surplus de production causera toujours une dépression. Et il n'importe guère pour cela, que la protection ou le libre échange soit alors la politique en vigueur.

Il y a une autre question sur laquelle j'aimerais à dire quelques mots. On a demandé dans cette Chambre et en dehors de cette Chambre, comment et dans quelle mesure le gouvernement est responsable de la détresse dont nous avons été témoins. Si l'on me posait cette question, je répondrais que ni le gouvernement actuel, ni son prédécesseur n'est directement responsable de cette inflation ou de la gêne qui en est la conséquence. Cette inflation serait survenue, quel que fût le gouvernement.

Je ne crois pas que le gouvernement puisse, dans un pays libre, empêcher la population de se livrer follement ou inconsidérément à des spéculations hasardeuses. Je pense que tout ce que le gouvernement peut faire, c'est de donner l'éveil, d'inviter à la prudence, et de restreindre soigneusement ses propres opérations dans de justes bornes, et s'il manque à cette tâche il est possible qu'un gouvernement puisse être indirectement, responsable de l'inflation. Si un gouvernement considérait

une inflation temporaire comme la preuve d'une prospérité stable et permanente, ou contractait des obligations que le pays ne pourrait remplir, j'admets—à moins que cette inflation ne devienne permanente—qu'il devrait être directement responsable. Mais je laisse en toute confiance au pays et à cette Chambre, de décider, si l'on peut, à juste droit, attribuer cette faute au gouvernement actuel.

Je vais maintenant, M. l'Orateur, attirer l'attention de la Chambre sur le budget de l'année courante qui vient d'être déposé sur le bureau. Mais avant d'entrer dans les détails, il sera bon probablement de dire quelques mots sur un côté important de la politique générale du gouvernement.

La Chambre sait que lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, il y avait un très grand nombre de travaux publics secondaires, que l'on impute d'ordinaire au revenu, en voie de construction ou sur le point d'être commencés. J'ai déclaré dans le temps, qu'il serait impossible d'ici à plusieurs années de faire quelque réduction sur cet item de dépense. J'ai dit aussi que je ne m'attendais pas que cette dépense fût permanente, et qu'une réduction dans ce sens était l'un des moyens sur lequel je comptais pour équilibrer le budget, dans le cas où il y aurait une diminution temporaire d'importations.

La Chambre pourra s'assurer, je pense, que nous avons réussi d'une manière très raisonnable à mettre à effet notre politique. Nous n'avons pas cru sage, pour deux raisons, de suspendre aucun des travaux publics que le gouvernement s'était engagé d'exécuter. D'abord, nous avons constaté qu'il était convenable, vu le bas prix de la main-d'œuvre et des matériaux, de procéder à l'achèvement de ces entreprises aussi promptement que possible; et ni mon honorable ami (M. Mackenzie) ni moi n'avons pas cru opportun, vu la crise actuelle, de retarder l'exécution de ces travaux, ou de nous borner à ceux qui étaient absolument nécessaires. En second lieu, nous savions qu'il fallait achever ces travaux et faire les déboursés nécessaires; et notre politique était de profiter du bon marché, et de soulager dans une certaine mesure ceux qui souffrent de cette détresse, que chacun

doit désirer pouvoir diminuer, s'il le peut.

Si la Chambre veut consulter le budget, elle remarquera que nous nous proposons de demander cette année certains crédits additionnels. Le premier et le plus important se compose des \$513,000 d'intérêt additionnel sur la dette publique, dû à l'emprunt que j'ai négocié à Londres, dans le cours de l'automne de l'année dernière.

L'autre item est déterminé par la loi établissant la Cour Suprême. Cette somme comprend le traitement des juges et certaines autres dépenses incidentes.

Le troisième item comprend une augmentation considérable de la dépense à faire pour la police à cheval. A ce sujet, je dois dire que ce corps, qui est très efficace et précieux, est nécessairement la cause de très grandes dépenses. Il lui est très difficile de se procurer des vivres et du fourrage aux postes avancés qu'il occupe, et c'est pourquoi nous avons cru nécessaire de demander un crédit additionnel afin de lui fournir les articles dont il a besoin.

Je dois ajouter que le ministre de la Justice m'informe qu'il espère diminuer cette dépense dans un an ou deux, en établissant des fermes dans le voisinage des postes. Si ce plan réussit, il y a lieu de croire que l'on pourra obtenir des colons qui émigreront probablement en ce pays, en nombre considérable, et qui préféreront s'établir dans le voisinage des points fortifiés, des vivres et du fourrage à un bien moindre prix.

Le budget renferme aussi un item considérable de \$63,271, pour des traités avec les Sauvages. Il est probablement inutile de démontrer à la Chambre qu'il est absolument nécessaire de se concilier ces tribus et d'obtenir d'elles un titre légal aux terres qu'elles occupent présentement. Il n'y a pas de doute que la somme demandée pour les Sauvages ne semble considérable; mais la Chambre aura la preuve par la suite qu'il coûte moins cher de régler ainsi cette question avec ces peuplades, que d'employer plusieurs centaines de cavaliers à maintenir la paix dans ces territoires.

Ces sommes, M. l'Orateur, comprennent, je crois, les principaux crédits

additionnels que nous allons demander, sauf une petite augmentation dans les crédits affectés aux impressions de la législation et au département des Postes; quant à ce dernier item, mon honorable ami (M. Huntington) saura le justifier lorsqu'il sera pris en considération.

Si l'on examine maintenant l'autre côté de la question, on observera que nous avons diminué les dépenses du service civil, comparativement à l'année dernière, de \$27,253; que nous avons fait une réduction sur la police fédérale de \$10,000; sur les pénitenciers, de \$25,959; sur les arts, l'agriculture et les statistiques, de \$156,680 (cette somme comprenait principalement quelques dépenses ayant trait au centenaire de Philadelphie); sur l'immigration et la quarantaine, la diminution est de \$192,760, cette dernière réduction est due partiellement au fait qu'il n'y a pas d'autre emprunt mennonite, et en partie à quelques autres diminutions de dépenses, dont on pourra se rendre compte en examinant les détails. Nous avons effectué une réduction de \$395,848 sur l'item important de la milice, ce qui fait que la dépense est de \$949,151 contre \$1,345,000 pour l'année précédente. Je ne désire pas commenter ces chiffres maintenant, car je sais que j'aurai par la suite assez d'occasions de le faire.

Hon. M. MITCHELL—Je suis heureux que mon honorable ami ait adopté la proposition que je lui ai faite l'an dernier.

Hon. M. CARTWRIGHT—Je reçois toujours avec toute la considération qui leur est due les avis de l'honorable chef du Centre-Gauche.

Si la Chambre examine maintenant l'item des travaux et édifices publics, imputable au revenu, elle verra que nous avons fait à ce sujet la réduction la plus forte qui fût compatible avec nos obligations. Nous nous proposons de faire une réduction totale sur cet item de \$1,701,200.

Il y a cette année une diminution de \$171,847 sur l'item du service par voie de mer et à l'intérieur, service qui a nécessité l'an dernier des dépenses extraordinaires; il y a aussi une réduction de \$146,750 sur les phares et le service côtier. Nous avons supprimé l'item de \$100,000 pour le tracé des

frontières, dont nous croyons pouvoir nous passer cette fois. Nous avons fait une grande réduction de \$170,000 sur l'item des terres fédérales, qui depuis un nombre considérable d'années ont été une source de très grandes dépenses. Nous avons fait d'autres réductions, mais je n'en parlerai pas aujourd'hui.

Si nous avons été obligés par les circonstances incontestables et par la nécessité de continuer les grands travaux commencés, et d'ajouter à notre dépense une somme de \$776,000, nous avons en même temps opéré une économie de \$3,247,000, ce qui forme une diminution nette sur les estimations de l'an dernier d'au moins deux millions et demi de piastres. Si mes honorables amis désirent savoir si d'autres réductions sont possibles, je dois dire que je ne crois pas que l'intérêt du service public le permette à présent.

Il est possible pourtant que mon honorable voisin de droite (M. Mackenzie) puisse faire d'autres réductions sur les frais d'entretien du chemin de fer Intercolonial. Nous avons dû mettre plusieurs sections très importantes de ce chemin de fer en meilleure condition depuis notre arrivée au pouvoir ou à peu près ; mais cette dépense touche rapidement à sa fin, et j'espère que mon honorable ami pourra bientôt diminuer cet item de quelque \$100,000 ou \$200,000, surtout si, comme je l'ai déjà fait observer, on remplace le fer par l'acier, ce qui contribuera beaucoup à rendre l'exploitation du chemin meilleure et plus économique.

Si nous ne pouvons pas nous féliciter d'avoir obtenu jusqu'ici des revenus considérables des travaux publics du pays, et si j'ai fréquemment constaté que nos travaux publics, en ne contribuant jusqu'à présent que d'une manière indirecte à notre prospérité générale, étaient un obstacle dans nos négociations, je crois néanmoins que le canal Welland, une fois achevé, sera une exception à cette règle générale. Je ne voudrais pas tenter en ce moment d'estimer le revenu qui devra découler immédiatement de cette source ; mais si l'on tient compte du fait que le canal même, dans son imparfaite condition actuelle, produit un léger revenu, je ne saurais être dans l'erreur en supposant

que les recettes donneront, dans tous les cas, un revenu considérable.

Quant à nos autres travaux publics, je puis dire, que je n'espère pas autre chose pour le moment, que le déficit dans les frais d'exploitation diminuera graduellement. Comme le verront les honorables députés, nous devons affecter à leur entretien une somme beaucoup plus considérable que les recettes totales ; mais je dois dire que les dépenses semblent maintenant avoir atteint le maximum, et qu'elles tiendront probablement à mieux s'équilibrer avec le revenu que par le passé.

Si les honorables membres de cette Chambre veulent examiner mon exposé financier de 1874, ils verront que je les ai avertis en cette occasion, que, même après avoir effectué les déboursés extraordinaires que j'ai mentionnés, on pourrait difficilement restreindre la dépense totale du pays à moins de sept millions, sans compter l'intérêt de la dette, les subventions et les frais d'entretien des travaux publics. Je leur ai dit aussi que je m'efforcerais d'arriver à ce résultat dans le cours de deux ou trois ans, et si les honorables membres examinent les différents items du budget, ils pourront constater que j'ai rempli ma promesse, car le crédit total que je demande pour ces fins correspond bien à cette somme. Ces items, je dois le dire, sont en réalité un peu moindres qu'ils ne le paraissent, car certaines dépenses seront probablement couvertes par des honoraires ; mais il y aura certainement un déficit dans les frais d'exploitation générale, dont on n'a pas tenu compte dans l'état que j'ai mentionné.

Avant d'entrer dans d'autres considérations, M. l'Orateur, je vais expliquer à cette Chambre les raisons qui m'ont déterminé à contracter un peu à l'avance l'emprunt, que la Chambre s'attendait probablement à voir négocier durant l'année courante. Ces raisons sont nombreuses. Lorsque j'adressai la parole pour la dernière fois dans cette Chambre, je ne m'attendais pas à me rendre de nouveau sur le marché anglais, avant le printemps de 1876, et je crois l'avoir déclaré alors ; mais après mûre considération, j'ai cru qu'il serait de l'intérêt public d'effectuer cet emprunt l'autonne dernier.

Hon. M. CARTWRIGHT.

D'abord, M. l'Orateur, le temps était des plus favorables. Il y avait beaucoup de capitaux à Londres, qui cherchaient un placement, pour lequel il se présentait peu d'occasions favorables; et en second lieu, je désirais épargner autant que possible les ressources du pays. Nous avions nécessairement épuisé tous nos moyens pécuniaires à Londres, car nous étions obligés de payer dix millions de notre dette, qui portait un taux d'intérêt élevé, et il nous fallait dépenser sept ou huit millions en travaux publics, qui ont aussi nécessité des déboursés très considérables durant l'année courante. Il ne semblait pas non plus à désirer, dans la condition particulière où le pays se trouve, de nous priver tout à fait de la réserve que nous avions de ce côté de l'Atlantique. J'étais d'avis de plus que la Chambre serait dans une meilleure position pour discuter la véritable politique à adopter durant cette crise, si elle savait que nous n'avions pas un besoin immédiat d'argent, et j'avais tout lieu de croire que nous pourrions obtenir de meilleures conditions au mois de novembre dernier qu'au mois d'avril de l'année actuelle.

Il y avait de plus, M. l'Orateur, un avantage très important que je vais signaler en termes généraux: c'est que nous serions en mesure de poursuivre l'exécution de nos travaux avec toute la célérité possible, en agissant ainsi. Ceux qui connaissent exactement ce que coûtent les travaux publics, savent que depuis très longtemps les entrepreneurs ne peuvent les exécuter aussi rapidement et aussi économiquement qu'à présent, et qu'ils s'efforcent aujourd'hui de pousser leurs différentes entreprises avec beaucoup plus de rapidité que d'ordinaire, et il sort ainsi du trésor des sommes beaucoup plus considérables que dans une année ordinaire.

Je devais encore tenir compte de l'effet possible que pourraient avoir des complications étrangères sur le marché anglais. Il est fort bien connu que l'Europe en général a été dans ces derniers temps dans une condition peu rassurante, et je reçus de Londres des informations qui me portèrent à croire que je courais en ne profitant pas alors de la condition favorable du marché monétaire anglais, un risque

que la légère somme d'intérêt que j'aurais économisée ne me justifiait pas d'encourir. Après mûre considération et après m'être consulté avec Sir John Rose, l'agent financier du gouvernement, auquel je dois beaucoup de reconnaissance pour le concours zélé et cordial qu'il m'a donné en cette occasion et en d'autres, je me décidai donc à mettre sur le marché un emprunt quelque peu semblable à celui effectué par ce monsieur en 1868-9, bien que ce fût dans des proportions différentes.

Ce dernier se composait pour un quart, de bons fédéraux à cinq pour cent, et pour les trois quarts, de fonds garantis à quatre pour cent, tandis que mon emprunt consistait pour les deux tiers ou pour près d'une moitié, en bons fédéraux à quatre pour cent, le reste, au montant de £1,500,000, ayant obtenu la garantie impériale. Nous obtîmes une moyenne de £99 1s. et 6d., comme il appert par les rapports de nos agents de Londres, et je crois avoir raison de dire à cette Chambre que le résultat a été excessivement favorable et satisfaisant.

Quant à l'emploi de ces fonds, je puis dire brièvement qu'une partie considérable servira à payer des dettes et obligations, qui portent un taux d'intérêt beaucoup plus élevé que celui que nous payons; une autre partie considérable sera affectée à nos améliorations sur le St. Laurent, ou à payer à l'Île du Prince-Edouard ce que nous lui devons, et à une ou deux affaires de ce genre, tandis que nous emploierons le reste soit aux travaux publics en voie d'exécution, ou à éteindre certains autres emprunts dont l'échéance est prochaine.

Je puis ajouter, M. l'Orateur, qu'il y a un point important sur lequel je désire appeler l'attention de la Chambre, et qui concerne dans une grande mesure notre condition actuelle. Je pense qu'il y a comparativement peu de députés qui connaissent la somme énorme d'obligations secondaires auxquels ce gouvernement s'est vu forcé de faire face durant les deux dernières années ou les trois premières années de notre administration. A notre arrivée au pouvoir, nous constatâmes que le chemin de fer Intercolonial proprement dit et le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard occasionnaient une dépense

considérable, et qu'il fallait aussi faire des déboursés très élevés pour la bonne exploitation des lignes du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, et pour poursuivre l'exécution des travaux publics que j'ai mentionnés. Des sommes considérables étaient dues pour des améliorations sur le fleuve St. Laurent, en vertu des dispositions des statuts; il fallait payer aussi un montant considérable à l'Île du Prince-Edouard pour mettre à effet le traité relatif au achat de ses terres, et l'on faisait une dépense considérable sur les canaux, pour l'exploration du chemin de fer du Pacifique, etc.

Nous avons payé, M. l'Orateur, la plupart de ces obligations, et il nous reste assez de fonds pour faire face aux autres. Pour donner à la Chambre une meilleure idée du montant total, j'ai préparé un court résumé que je vais lire. Depuis notre entrée au pouvoir nous avons dépensé pour le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, deux millions de piastres; nous avons payé ou nous devons payer pour le rachat des terres environ \$800,000 de plus; nos travaux secondaires ont occasionné, selon la meilleure estimation que j'ai pu faire, une dépense d'environ quatre millions de piastres; et les améliorations du St. Laurent, y compris le bassin de radoub de Québec, coûteront environ deux millions probablement.

Hon. M. TUPPER—Permettez-moi de vous demander combien on a payé à l'Île du Prince-Edouard?

Hon. M. CARTWRIGHT—La dépense totale a été d'environ deux millions; cette somme comprend néanmoins deux à trois cent mille piastres qui sont indiquées dans le budget de l'année courante. Je parle de la somme totale que l'on a payé à cet effet, depuis l'avènement de cette administration au pouvoir.

Hon. M. TUPPER—Au compte du capital?

Hon. M. CARTWRIGHT—Oui. Comme le sait l'honorable député, ces travaux publics secondaires ne sont pas strictement imputables au capital, et je vais maintenant indiquer le montant des obligations précédentes de toute nature, en sus de la dépense ordinaire, auxquelles il nous a fallu satisfaire.

Nous calculons que nous avons dépensé ou que devons dépenser pour des

réparations, le changement de la voie, la substitution des lisses d'acier, et autres items relatifs aux chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, la somme de trois millions de piastres; que les dettes dont nous sommes chargés s'élèvent au moins à dix millions de piastres, tandis que notre dépense pour le chemin de fer du Pacifique, les canaux et l'Intercolonial sera près de onze millions de piastres en chiffres ronds; ce qui fait un total d'au moins \$32,800,000, que nous avons presque tout payé depuis notre entrée au pouvoir. J'ajouterai à ce chiffre deux millions environ, qui seront dus dans le cours du prochain semestre. La Chambre doit concevoir que ce n'est pas une tâche facile que de pourvoir au paiement d'environ \$85,000,000.

Nous avons en outre, une somme très considérable en caisse, qui sera surtout affectée aux travaux en voie d'exécution sur le canal Welland.

J'ai attiré votre attention d'une manière toute particulière sur ce point, car il est à souhaiter que les honorables députés sachent ce que l'on a fait, et ce qui reste encore à faire.

Hon. M. TUPPER—Mon honorable ami aura-t-il l'obligeance de me donner le chiffre des fonds disponibles?

Hon. M. CARTWRIGHT—Je ne puis guère le dire de prime abord; mais comme je vois sur l'ordre du jour un avis de motion de l'honorable député, à cet effet, je fournirai les détails demandés dans un jour ou deux. Il est tout probable que nous aurons à peu près dix ou douze millions à notre disposition, si l'on tient compte de nos réserves en Angleterre et ici. Ce chiffre est plutôt au-dessous qu'au-dessus de la réalité.

Comme je l'ai déjà fait observer, M. l'Orateur,—et j'appelle spécialement sur ce point l'attention de la Chambre—les difficultés au milieu desquelles le gouvernement s'est trouvé placé, ont été aggravées par le fait que nous avons dû garder en caisse des fonds considérables, et nous préparer longtemps d'avance à faire face à de grandes échéances. Nous aurions pu plus aisément gérer nos affaires, et d'une manière plus profitable, si plus de prévoyance avait présidé aux entreprises de grands travaux publics dans toutes les parties du pays, dans

Hon. M. CARTWRIGHT.

les années même de l'échéance d'une partie considérable de notre dette.

Je puis expliquer à cette Chambre, si cela est nécessaire, pourquoi je me suis efforcé de garder en caisse des sommes considérables et de faire à l'avance plutôt que de retarder la négociation des emprunts publics. Je vais donner aussi un état des différentes dettes dont l'échéance doit arriver dans les quatre ou cinq prochaines années, durant lesquelles beaucoup de ces travaux publics seront sur le point d'être achevés, afin que la Chambre puisse juger de l'exactitude de l'exposé que je viens de faire.

Il nous faudra payer à échéance durant l'année courante, \$1,879,000 de dettes; en 1877-8, \$5,731,000; en 1878-9, \$7,624,000; en 1879-80, \$6,060,000, et d'autres sommes moindres ensuite. Il est inutile d'affirmer que ce fait offre et m'a toujours offert de sérieux embarras; et je regrette vivement que les honorables messieurs qui ont présidé antérieurement aux finances du pays, n'aient pas cru devoir commencer ces travaux publics un peu plus tôt ou un peu plus tard. Il est certain que le fait d'avoir à payer les frais de ces travaux au moment même où il nous faudra liquider une dette très considérable, offrira un désavantage sérieux dans la négociation de nos emprunts.

Il est probablement nécessaire que je fasse connaître maintenant à la Chambre le montant de revenu ordinaire, que nous comptons recevoir durant l'année courante. D'après mon expérience de 1875, c'est avec hésitation que je vous soumetts le budget actuel. Tout ce que je puis dire, autant que mon honorable ami le ministre des Douanes et moi pouvons nous faire une idée de l'avenir, c'est qu'il est probable qu'il satisfera aux circonstances. Quant aux revenus de l'année prochaine, je compte que les douanes donneront \$13,500,000; l'accise, \$5,500,000; les timbres, \$250,000; les postes, \$1,100,000; les travaux publics \$1,700,000. Nous estimons qu'il y aura une augmentation sur le revenu de l'année dernière, vu les recettes additionnelles que nous espérons recevoir des chemins de fer de l'Île du Prince-Edouard et de l'Intercolonial. Nous comptons recevoir de diverses sources et sous forme d'intérêts, \$1,200,000; ce qui portera les recettes totales à \$23,250,000; tan-

dis que l'estimation de la dépense est un peu inférieure à ce chiffre.

Ces chiffres couvrent les points principaux sur lesquels je crois nécessaire d'appeler l'attention de cette Chambre.

Je crois qu'il sera clair pour la Chambre et pour le pays, que le gouvernement a raison de considérer la situation comme purement exceptionnelle. Quiconque considère le remarquable développement qu'ont pris les affaires en 1871-2-3 et 4 et presque jusqu'à la fin de 1875, peut voir que ce développement ou cette inflation si vous l'aimez mieux, était d'un caractère purement exceptionnel, et je pense que la présente crise l'est également.

Je crois que le pays en reviendra bientôt, bien qu'il ne soit que trop probable, je l'admets, que le recouvrement soit graduel, et même pénible sous certains rapports.

Nous avons à considérer les différents remèdes qu'on propose d'appliquer à ce malheureux état des affaires. En premier lieu, je désire dire quelques mots sur cette impression générale, qui prévaut en certains quartiers où on ne s'attendrait guère à la trouver: qu'il est au pouvoir d'un gouvernement ou d'une législature de rendre une contrée prospère d'un simple trait de plume ou par quelques actes du Parlement.

Je voudrais que ceux de cette Chambre ou du dehors qui se bercent de cette illusion—comme je la regarde—réfléchissent aux conséquences qu'elle entraînerait. Voudraient-ils les accepter et s'y soumettre?

Vous ne pouvez pas avoir un gouvernement à la fois libre échangiste et protectionniste.

Si le ministre des Finances, quel qu'il soit, doit être tenu responsable du succès du commerce dans le pays, il lui faudra avoir le pouvoir de contrôler ce commerce. S'il doit avoir la responsabilité de la prospérité des fabricants, il lui faudra avoir aussi le pouvoir de désigner ceux qui devront se livrer à la fabrication, quelle manufacture ils devront établir, et de fixer le montant qu'ils devront produire. Peut-être que dans ces circonstances un despote intelligent pourrait créer la prospérité.

Nous trouvons un bel exemple de la chose dans le territoire de Brigham Young; mais peut-on indiquer un seul comté dans le Canada, où le député

d'un seul comté, qui soit disposé à adopter les principes qui régissent avec succès le pays dont je viens de parler ? Je mentionne l'Utah, parce que l'on y voit un exemple remarquable de ce que peut accomplir un homme énergique et intelligent qui entreprend de créer une prospérité industrielle considérable dans des conditions très désavantageuses. Mais je cite en même temps cet exemple pour le profit de ceux qui croient qu'un ministre des Finances peut ramener la prospérité par un seul signe de la main.

Il est inutile de cacher que plusieurs ont demandé au gouvernement de se déclarer en faveur d'un tarif élevé. Les uns l'ont fait comme avocats de la protection pure et simple ; d'autres, et je pourrais dire les plus habiles logiciens, ont prétendu, et non sans raison, que dans la situation où l'on est par rapport aux Etats-Unis, il devient du devoir de l'administration de répondre à leur politique par des mesures dans le même sens.

Je suis opposé à une discussion purement abstraite du libre échange et de la protection ; mais comme matière de fait, il m'est nécessaire de passer en revue assez longuement les divers arguments qu'on a apportés à ce sujet.

Je ne m'accorde pas entièrement avec ceux qui disent que le terrain manque aux champions du parti de la protection. J'ai toujours été d'opinion que c'est avec beaucoup de raison que l'on prétend qu'un pays nouveau, comme celui-ci, a tort de se reposer exclusivement sur les manufactures étrangères pour sa consommation. Si nous agissons ainsi nous courons le risque de nous voir servir avec les restes des autres. Il est probable qu'en cela l'établissement de manufactures indigènes est indirectement pour nous d'un avantage considérable.

Je suis porté à croire que dans certaines circonstances un tarif proportionné aux obligations d'un pays peut être adopté avec avantage, et peut produire beaucoup de bien en faisant disparaître certains obstacles temporaires qui se rencontrent invariablement sur la voie d'industries naissantes, mais je ne crois pas qu'aucun tarif puisse faire tomber les obstacles naturels, à moins que ce ne soit à des conditions très onéreuses.

Hon. M. CARTWRIGHT.

Quant à la question tant disputée du surplus de la population ou de la main-d'œuvre employée par les fabricants du pays, je dois dire que je ne la crois pas tout à fait sans fondement ; mais je pense cependant que la somme de travail qu'ils donnent est grandement exagérée. Je pourrais aussi ajouter que le résultat de mes recherches affirme chez moi la conviction que bien qu'il soit avantageux de manifester un très grand nombre d'articles maintenant importés, cependant, la quantité d'ouvriers qui y trouveraient de l'emploi est bien moindre qu'on le suppose.

Quant à la singulière allégation des protectionnistes, savoir, que si nos fabricants étaient suffisamment protégés, il n'en résulterait pas une augmentation de frais pour les consommateurs, parce qu'une concurrence suffisante surgirait pour faire baisser les prix au point où nous en sommes sous l'action du tarif actuel, je dis seulement que ce résultat aurait lieu avec le temps, mais que ce ne serait pas de sitôt, et qu'en attendant, quelques personnes amasseraient des fortunes considérables, tandis que le reste de la population en ferait les frais.

Mais je puis ajouter, M. l'Orateur, que si tel doit être le résultat dans l'avenir, si le désir des protectionnistes est de faire baisser les prix par une concurrence locale, je leur recommande fortement de commencer dès à présent, et de défier par ce moyen la concurrence étrangère.

Une voix—Il n'y a guère de protection là-dedans !

Hon. M. CARTWRIGHT—Le gouvernement et moi-même serions extrêmement satisfaits d'apprendre que l'on pourrait, à l'avantage général, imposer plus de droits et obtenir plus de revenus.

Mais tous savent, et quelques-uns de nos adversaires plus que personne, que le pouvoir du gouvernement d'établir des impôts est sujet à de tristes restrictions, au Canada plus que partout ailleurs.

Nous avons affaire à trois pierres d'achoppement : la situation financière, les conditions politiques et géographiques du pays. Le gouvernement a besoin d'un revenu, car il lui faut faire face à d'immenses obligations qu'une administration précédente a imposées

au pays; et la Chambre conçoit que si nous élevons le tarif, nous réduisons notre revenu en proportion de la somme de protection qui en résulte.

En outre, il est élémentaire en économie politique qu'un tarif élevé réduit la consommation en élevant le prix des marchandises, encourage la contrebande et démoralise la population qui y est assujétie.

Un tarif élevé diminue les importations en stimulant artificiellement la protection intérieure.

A part cela il y a des difficultés politiques que le gouvernement doit considérer. Tel que constitué aujourd'hui, le Canada se compose de différentes provinces dont les intérêts sont divers et quelquefois en conflit. Ce qui peut être à désirer pour une province peut être préjudiciable et injuste pour les autres; et le devoir du gouvernement est de baser sa politique sur l'intérêt général de tout le pays, et non sur celui d'une localité en particulier.

Enfin, il nous faut tenir compte de la situation exceptionnelle que nous fait notre voisinage des Etats-Unis. Nous savons par leur expérience jusqu'à quel point une considérable différence—soit 20 ou 25 pour cent—entre le prix des marchandises aux Etats-Unis et le coût des articles de fabrication ou d'importation canadienne, tous droits canadiens payés, a eu pour effet d'encourager la contrebande du Canada aux Etats-Unis. Lorsque le coût de production sera de nature à donner les mêmes avantages à la contrebande des Etats-Unis au Canada, nous verrons se répéter, à notre détriment, précisément ce qui se passait sur nos propres frontières il y a quelques années. Les autorités américaines estiment ce commerce illicite à un chiffre extrêmement élevé—plus haut, je crois, que celui qu'il n'a réellement atteint—mais je n'ai dans tous les cas aucun doute qu'une forte partie de nos importations, après avoir payé nos droits, passait finalement en contrebande chez nos voisins, et était échangée pour l'or américain.

Il est de fait, M. l'Orateur, qu'il était infiniment plus facile, dans l'intérêt des fabricants, d'adopter un tarif plus élevé, avant que ce gouvernement vint au pouvoir, alors que le coût de la pro-

duction était plus élevé aux Etats-Unis qu'il ne l'est aujourd'hui.

Mon honorable ami le ministre des Douanes m'informe que même aujourd'hui, il a beaucoup de difficulté à protéger le revenu contre la contrebande de certains articles les plus imposés.

On a, M. l'Orateur, souvent cité la politique des Etats-Unis comme un exemple qu'il nous faut nous hâter de suivre; moi aussi je veux bien citer l'exemple des Etats-Unis. Je le cite comme le meilleur avertissement qu'il puisse avoir le Canada de se garder de l'erreur qu'il ferait en adoptant un tarif élevé.

Je crois que leur tarif protecteur élevé et leur système de papier-monnaie ont causé à nos voisins des dommages considérables pendant les dix dernières années. La première conséquence en a été une énorme dépense inutile de la richesse publique. Des compilateurs de statistiques aux Etats-Unis ont constaté que pour chaque dollar versé dans le trésor américain en vertu du tarif, le public en perd trois, ou, en d'autres termes, les pertes occasionnées aux Américains par leur tarif élevé, se sont montées annuellement à près de \$6,000,000,000 pendant les dix dernières années, soit une perte de \$6,000,000,000, égale à près du double du montant total de la dette nationale du pays. Je ne réponds pas de l'exactitude de ce fait statistique, quoiqu'il ait été constaté par des hommes d'une grande valeur; mais je demande à la Chambre la permission de bien lire les observations que j'ai fait sur ce sujet, le 12 juillet 1875, l'honorable David Wells. Voici ses paroles

« Il y a maintenant quinze ans que l'on fait aux Etats-Unis, l'expérience de la protection la plus absolue appliquée à l'industrie indigène, dans les conditions de succès les plus favorables qui se soient jamais rencontrées dans le monde; et sous son influence l'industrie domestique du pays ne s'est pas améliorée d'une manière très-sensible. Toutes les prédictions faites avec tant d'assurance, par le passé, sur la prospérité que devait amener la protection, ont tourné à faux; et l'on n'a qu'à rechercher les différentes industries, spécialement protégées, pour connaître celles qui sont les moins rémunératives et les plus précaires.

« Ainsi, dans la fabrication du fer en gueuse, les immenses bénéfices de cette industrie ont donné lieu à une si grande concurrence que ce genre d'affaires est devenu ruineux; état de choses auquel on ne peut remédier, à moins suspendre ou limiter pendant un certain temps la production, de fermer complètement nombre de hauts-fourneaux, et de perdre absolument d'énormes capitaux risqués à la légère.

“ Bien que l'industrie des soieries ait pendant plusieurs années, joui de la protection d'un tarif prohibitif portant à soixante pour cent les droits sur toutes les importations de fabrication étrangère, et que la matière première ait été admise en franchise, les fabricants désirent cependant encore l'imposition de droits plus élevés, et sont unanimes à dire que la moindre réduction dans les droits serait tout à fait ruineuse pour eux.

“ Quant à la manufacture des laines—industrie, pour la protection de laquelle les protectionnistes ont été à même de dicter d'une manière absolue la législation qui leur semblait alors à désirer, et ont décrété l'imposition de droits variant de cinquante à cent cinquante pour cent—it suffit de dire que la stagnation des affaires qui existe est sans exemple; huit des principales fabriques du pays ont été vendues par vente forcée, depuis une époque comparativement récente, à cinquante pour cent au-dessous du prix coûtant; celle de Glendham en particulier, une fabrique de laines les mieux établies qu'il y ait aux Etats-Unis, située avantageusement sur l'Hudson, à environ cinquante miles en aval de New-York, et représentant un capital versé d'au-delà d'un million, a changé de propriétaires depuis le 1er avril dernier moyennant une considération de moins de deux cent mille dollars.”

Ces remarques sont pleines de force, et sans prendre sur moi la responsabilité de tous les détails que donne M. Wells—bien qu'il ne soit pas homme à donner l'autorité de son nom à des assertions de ce genre dont il ne connaîtrait pas l'exactitude—je dis que ces paroles sont un énergique avertissement pour la population de notre pays et les membres de cette Chambre.

Autre objection au système des Etats-Unis. L'influence combinée d'un tarif élevé et de la profusion du papier-monnaie a amené les spéculations hasardeuses sur le terrain des transactions commerciales, au grand détriment des hommes d'affaires de ce pays. Je dis de plus, que quiconque examinera avec soin le fonctionnement du système américain, se convaincra que le tarif des Etats-Unis a contribué en très grande mesure à enrichir quelques rares individus, et à appauvrir la nation en général.

Cette considération est d'une grande importance. Il n'y a pas de problème aussi difficile à résoudre que l'équilibre de la richesse dans un pays de civilisation avancée comme le nôtre. On peut compter sur l'instinct de la population pour l'acquisition des richesses, mais la difficulté est d'équilibrer ces dernières.

Mon avis est que l'adoption d'un tarif protecteur élevé tendrait à enrichir quelques individus, mais il finirait par

nuire à la prospérité et au confort des masses. C'est une des nombreuses raisons qui m'empêchent de croire que l'on doive imiter les Etats-Unis dans l'adoption d'un tarif élevé.

Je crois que la création de fortunes colossales comme on en a vu surgir chez nos voisins et peut-être dans d'autres pays, est un danger. Je ne vois pas de mal à une accumulation raisonnable de richesses; je n'ai aucun espoir de jamais édicter de lois somptuaires limitant la somme de fortune qu'un homme puisse amasser pendant sa vie; mais je dis que tout ce qui outrepassa les lois naturelles ordinaires et tend à concentrer dans quelques mains d'immenses accumulations est dangereux et devrait être évité.

Je doute fort qu'il soit dans l'intérêt d'un pays de compter quelques fortunes colossales, tandis que le gros du peuple est imposé pour l'avantage de ces fortunes. Et, je crois pouvoir dire sans enfreindre les règles de nos débats, que nous avons eu dans ce pays un remarquable exemple du danger dont la possession d'une fortune exceptionnellement grande par un seul homme peut menacer les intérêts les plus importants du pays.

J'ai à faire valoir une dernière objection, qui sera d'un grand poids, je pense, aux yeux de cette Chambre.

Je crois qu'un tarif élevé encourage la formation de *rings*, et ces cercles véreux engendrent la corruption. Chaque intérêt protégé formera invariablement son cercle. Nous avons par le passé connu assez le mal que peuvent faire des associations puissantes, ou plutôt des hommes riches manquant de scrupule. Je ne veux pas voir se former ici de ces corps permanents d'entremetteurs politiques avec mission de surveiller et influencer les remaniements du tarif. Je crois que ceux qui sont chargés du soin de ces remaniements peuvent se passer de leur aide, et décider par eux-mêmes ce qu'il est à propos de faire.

Je sais que l'on a souvent prétendu que les manufactures qui naîtraient sous l'influence d'un tarif élevé, auraient au moins pour effet d'accroître considérablement la population du pays. J'ai examiné attentivement cette question, et mon opinion, basée sur mes propres observations au Canada, et sur les ren-

signements que j'ai pu recueillir de personnes qui sont familières avec la question aux Etats-Unis, est qu'un tarif élevé n'a pas pour effet d'augmenter en grande mesure la population du pays, mais d'effectuer un déplacement anormal de la population rurale en faveur des villes et des cités, aux dépens des intérêts agricoles.

Si vous établissez une distinction au détriment des classes agricoles, si vous faites que leurs labeurs leur rapporteront moins qu'elles n'en retireraient sans votre intervention, vous créez alors un déplacement anormal de la population des campagnes en faveur des villes. Je n'ai aucune objection quelconque à voir nos villes et nos villages atteindre toutes les proportions que peut leur donner un accroissement naturel, mais je n'approuve pas ce déplacement anormal. Je ne crois pas que nous devons stimuler un mouvement qui est déjà trop étendu. J'ai vu des centaines de personnes qui fussent devenues des cultivateurs heureux; oublier les occupations rustiques pour se lancer dans des carrières commerciales pour lesquelles elles n'étaient guère douées. Il n'y a pas de doute que cela est une des causes—bien que faible il est vrai—du malaise actuel. Nombre de gens ont abandonné leurs occupations à la campagne pour devenir de petits boutiquiers dans différentes branches, et par leur concurrence ajouter à la gêne qui existe à l'heure qu'il est.

Si les honorables députés veulent consulter le dernier recensement des différentes provinces, et surtout d'Ontario et de Québec, ils verront que mes appréhensions à ce sujet ne sont pas tout à fait sans fondement.

Bien qu'il soit avéré que de 1861 à 1871 la population d'Ontario a considérablement augmenté, il n'est pas moins vrai qu'au moins cinquante de nos quatre-vingt-huit collèges électoraux, c'est-à-dire ceux de la campagne, ont à peine augmenté. L'examen du recensement démontrera que les endroits où il y a eu grande représentation, ne sont pas les townships, mais les villages et les villes.

Dans le Bas-Canada, l'on sait qu'il y a presque pas eu augmentation en dehors des cités de Québec et de Montréal.

Si quelques honorables députés sont disposés à dire que la raison pour laquelle notre population délaisse les districts ruraux et qu'il n'y a plus de place pour elle, que nos fécondes campagnes sont entièrement occupées et cultivées, je dois respectueusement différer d'opinion avec eux. Je dis que les districts ruraux sont loins d'être encombrés; que ceux qui iraient porter leurs capitaux et leurs labeurs dans nos campagnes pour les cultiver mieux qu'elles ne le sont à présent y trouveraient grandement leur profit. Je recommande cette idée non-seulement à quelques-uns de mes honorables amis, mais à la population qu'ils représentent.

Je ne nie pas que la politique des Etats-Unis peut avoir protégé et aidé peut-être considérablement certaines industries particulières. Je crois la chose très probable.

Il serait surprenant, si après s'être imposé un fardeau aussi énorme, personne n'en eût retiré de profit. Mais je doute fort que ces industries valent ce qu'elles coûtent au peuple, et je doute encore plus que si nos voisins eussent adopté une politique plus rationnelle et laissé leurs manufactures à elles-mêmes, ils n'eussent été tout à fait aussi prospères qu'ils le sont à l'heure qu'il est.

Je crois que le peuple américain s'est fait grandement tort par la politique particulière qu'il a adoptée. Je ne veux pas du tout dire qu'il ne nous ait fait en même temps un tort considérable à nous-mêmes.

J'ai signalé plusieurs raisons qui me portent à croire que si un excès de protection a causé un grand malaise industriel et commercial aux Etats-Unis, ce malaise doit réagir très désavantageusement sur les classes correspondantes dans notre pays.

Je regrette qu'il en soit ainsi. S'il est en mon pouvoir de le faire, je veux y remédier. Mais si l'on nous demande de faire disparaître un embarras dont souffre une classe particulière de notre population, il nous faut considérer quel effet auraient nos mesures sur la masse en générale. Il ne faut pas non plus perdre de vue que nous devons donner aux fabricants de justes avantages. Il est sans doute pénible que les marchés des Etats-Unis leur soient fermés pen-

dant que notre tarif permet aux Américains de leur faire concurrence chez nous, en venant vendre leurs produits à sacrifice sur nos marchés. Mais je doute que, s'il est vrai que les Américains ont fait un tort considérable à eux-mêmes et à nous, ce soit une raison suffisante pour notre gouvernement de porter un coup fatal à la prospérité de notre pays.

Je crains, M. l'Orateur, d'abuser de la patience de la Chambre. (Non, non ; continuez.) Bien que je ne fasse généralement pas grand usage de cahiers d'extraits, je vais demander à la Chambre de me permettre de lire quelques observations que je trouve dans une feuille proéminente de la presse américaine. Il est toujours bon de se voir comme on nous voit. Il y a d'ailleurs dans l'article que je vais lire des choses dont la considération ne peut nous faire de mal. L'article est intitulé *La protection au Canada* :

"Une récente discussion qui eut lieu dans le Parlement canadien fait voir qu'un mouvement remarquable s'opère dans la Confédération voisine pour refaire son tarif sur le principe de la "protection" des manufactures. Si l'on considère ce mouvement au point de vue de l'intérêt exclusif des Etats-Unis, on esporté à souhaiter que les protectionnistes du Canada réussissent à faire adopter leur projet. Il serait dans l'intérêt du gouvernement des Etats-Unis qu'un tarif de droits élevés soit établi au Canada, afin de mettre les deux pays sur un pied d'égalité sous ce rapport. Aujourd'hui le Canada a décidément l'avantage. Ses produits agricoles et forestiers ont le même marché étranger que ceux des Etats-Unis. Les cultivateurs et producteurs canadiens obtiennent à l'étranger d'aussi bons prix que les cultivateurs de New-York, de la Nouvelle-Angleterre, de la Pensylvanie et de l'Ohio, et de plus élevés que ceux des cultivateurs de l'Illinois, du Wisconsin, de l'Iowa et du Minnesota, parce que ceux-ci se trouvent plus éloignés des marchés européens et ont à faire plus de sacrifices pour le transport. En même temps, les Canadiens peuvent acheter tous leurs articles fabriqués à 24 ou 40 pour cent meilleur marché que les Américains, à cause de l'absence de l'élément protecteur de leur tarif. Cette circonstance a développé, sur tout le long de la frontière, depuis le Maine jusqu'à l'Oregon, un gigantesque système de contrebande qui s'élève peut-être à près de \$25,000,000 par année. Si les articles fabriqués au Canada sont placés sur le même pied sous le rapport des droits que les articles fabriqués aux Etats-Unis, cette somme d'argent sera épargnée aux fabricants et marchands américains, et la pernicieuse pratique de la contrebande sera réprimée d'autant. C'est pourquoi, aussi longtemps que les Etats-Unis seront affligés de cette espèce de brigandage connue sous le nom de protection, il est de notre intérêt que le Canada en souffre pareillement, afin que les cultivateurs et la population canadienne en général soient forcés de rivaliser

dans des conditions égales avec nous ; et alors cessera cet énorme trafic de contrebande. Par les fraudes au préjudice des douanes, le gouvernement perd plusieurs millions de revenu par année, et nos boutiquiers, tailleurs et fabricants sont privés du bénéfice de plusieurs milliers de piastres de commandes. Quand le tarif canadien sera monté au niveau excessivement élevé de notre onéreux tarif de protection, les avantages naturels des Etats-Unis permettront à nos marchands et fabricants, non-seulement de s'assurer le commerce qu'ils perdent aujourd'hui, mais encore de vendre plus d'effets en Canada que maintenant, car tout y deviendra plus cher et sera coté plus haut, excepté les produits agricoles, le bois de service et le poisson.

"D'ici là, tout en travaillant à débarrasser ce pays du fardeau de la protection, il serait injuste de ne pas signaler la folie qui a porté quelques Canadiens à chercher à affiger leur pays des maux dont nous avons souffert. Ce mouvement de leur part est inspiré par la récente dépression commerciale que se fait sentir au Canada et qui a été faussement attribuée à la différence des lois fiscales des deux pays. Le fait que tel n'est pas le cas peut être démontré par la comparaison du commerce étranger des deux pays."

L'auteur fait ici un résumé des importations et des exportations du Canada et des Etats-Unis, puisé aux relevés officiels des deux pays.

"Ces chiffres démontrent que le Canada, avec une population d'un million seulement plus considérable que l'Etat de l'Illinois, et qui est moindre que celle de l'Etat de New-York, fait un commerce avec l'étranger d'environ un cinquième aussi grand que celui de tous les Etats-Unis qui ont une population onze fois plus importante et des ressources naturelles infiniment supérieures. La Confédération canadienne manque à peu près des grands et essentiels éléments de force et de développement, la houille et le fer ; elle n'a pas non plus, en quantités qui puissent rembourser les frais de leur exploitation, de minéraux comme l'or, l'argent, le plomb, le cuivre, le zinc ou le mercure ; ses puits de pétrole n'ont guère de valeur."

Je dois faire observer que je ne partage pas tout à fait cette dernière opinion.

"Les principaux produits agricoles : le coton, le blé d'inde, le tabac, le sucre et le riz, lui font particulièrement défaut. Cependant sa marine et son commerce et la valeur de ses produits de surplus sont vraiment remarquables pour un pays qui a une population numériquement aussi faible et des ressources naturelles aussi restreintes.

"La raison de ce commerce considérable et de la prospérité des cultivateurs canadiens en dépit des désavantages naturels du pays, est simple : le Canada avait un tarif d'une moyenne de 12 pour cent seulement, tandis que celui des Etats-Unis était d'une moyenne de 48 pour cent, ou quatre fois plus élevé. Le tarif du Canada était un tarif basé sur les obligations du pays seulement : celui des Etats était un tarif de "protection" contre les consommateurs.

"En présence de ces faits, il est absurde de

prétend qu'un tarif protecteur sera avantageux au Canada, surtout pour ses cultivateurs, ses commerçants de bois et les pêcheurs. Il est vrai qu'il y a eu diminution dans la valeur du commerce de la Confédération pendant l'année dernière, mais jusqu'en 1874 il y avait eu une notable augmentation. La diminution de l'année dernière a été d'environ 10 pour cent, mais elle est due à la baisse des prix; il n'y a pas eu de diminution dans le volume du commerce. Mais si on n'a pu maintenir dans le passé la proportion de l'augmentation, la chose est simplement due à la dépression commerciale qui s'est fait sentir dans le monde entier et avec une rigueur particulière dans les Etats-Unis, qui sont le pays le plus voisin du Canada et son principal marché. Deux maux ont causé la dépression générale en ce pays, l'excès de protection et la profusion d'un papier-monnaie non rachetable. Le Canada a souffert infiniment moins que les Etats-Unis. Quant à toute autre différence en faveur des Etats-Unis, on doit en chercher les causes dans les énormes avantages qu'ils possèdent. Si le Canada avait les riches et vastes dépôts de charbon et les grandes montagnes de fer des Etats-Unis, et s'il était favorisé d'un climat favorable à la culture du blé d'inde, du coton, du tabac, du sucre, du riz, des pêches, du raisin et des oranges, la différence de ses lois fiscales lui permettrait d'éclipser complètement les Etats-Unis dans le commerce et les manufactures; mais ces désavantages naturels ne peuvent pas être compensés, mais au contraire augmentés si l'on adopte le système trompeur de la protection. Toutefois, si le Canada veut en faire l'expérience par lui-même et n'est pas satisfait de celle que nous en avons faite, qu'il fasse l'essai du système et voie comment il fonctionne."

Hon. M. TUPPER—Qui a écrit cet article? Dans quel journal se trouve-t-il?

Hon. M. CARTWRIGHT—Dans le *Chicago Tribune*, du 21 février 1876.

Mon honorable ami veut-il insinuer que c'est moi qui ai écrit cet article? Je n'ai pas une telle influence sur un journal aussi important que le *Tribune* de Chicago.

Nous avons eu dans les débats qui ont précédé cette discussion assez de preuves de la diversité d'opinions qui existe sur ce sujet important. Rien d'étonnant à cela. Le gouvernement a senti qu'il était de son devoir de se renseigner à toutes les sources, et de peser avec scrupule les faits et les opinions qui viendraient à sa connaissance.

Nous ne désirons pas cacher que la responsabilité qui nous incombe est des plus graves. Nous ne cacherons pas non plus que le résultat auquel nous sommes arrivés, est celui d'un examen long et minutieux de la question que nous nous posons: pouvons-nous en même temps aider nos fabri-

cants et rendre justice au reste de la population.

Mais quand on nous demande, comme aujourd'hui, des changements radicaux, changements qui ont financièrement, politiquement, socialement et moralement révolutionné tout notre système et notre politique—je dis que nous pouvons bien hésiter avant de changer ce qui, après tout, a été la politique suivie par tous les gouvernements depuis vingt-cinq ans.

En tous cas, quels que soient les arguments que l'on ait pu employer, il reste constant que le tarif canadien est un tarif basé sur les obligations du pays. Si l'on nous demande de créer un tarif absolument prohibitif, je dois répéter que, même si je me suis trompé, le temps choisi pour les changements projetés est, en tout cas, inopportun.

Comme on le sait, de violentes perturbations dans le commerce et dans les valeurs ont eu pour effet de rendre presque impossible pour tout homme, quelque expérimenté et quelque habile qu'il soit en matières commerciales, de calculer avec quelque précision les conséquences de tout changement radical dans le tarif.

Nous ne sommes pas dans un état d'affaires normal. Nous avons des obligations énormes. Pour leur faire face, nous aurons à mettre toutes nos ressources à contribution. Nous avons même des engagements qu'il nous sera impossible de remplir aucunement. Si jamais il a incombé à des gens demandant des changements radicaux de démontrer clairement la nécessité et la praticabilité de la chose, c'est bien aujourd'hui que cette obligation s'impose à ceux qui veulent la création d'un tarif prohibitif absolu.

Qu'ils songent un instant à ce qu'ils demandent au gouvernement. Ils nous demandent d'imposer les dix-neuf vingtièmes de la population pour le bénéfice d'un vingtième.

Je sais bien qu'il y a beaucoup de malentendu et de méprise sur ce point. Je sais bien aussi que plusieurs, se contentant de jeter un simple coup-d'œil sur les statistiques ordinaires données par le recensement, croient que les intérêts manufacturiers représentent une proportion trois ou quatre fois plus considérable que celle que je viens de mentionner. Mais si ces personnes

veulent bien prendre la peine d'examiner attentivement ces statistiques, ils y verront que sur les 200,000 personnes, ou à peu près, qui y sont consignées comme engagées dans l'industrie, probablement 75 pour cent doivent être considérées comme étrangères au mouvement protectionniste, et qu'il n'y a précisément comme je l'ai dit qu'un vingtième de la population dont les intérêts soient dans ce sens.

Sur notre population industrielle, au moins 40,000 sont engagés dans le commerce du bois. Pour eux un tarif élevé ne serait aucunement un avantage, ce serait au contraire un sérieux obstacle, en ce sens qu'il tendrait nécessairement à augmenter le coût de la fabrication du bois.

La population industrielle comprend aussi 10,000 à 12,000 forgerons, etc., au service de la population agricole; ainsi qu'un très grand nombre de charpentiers et de gens de toute espèce de métiers de ce genre.

Loin de moi, cependant, de refuser justice à une minorité. Mais d'un autre côté, il faut une impérieuse nécessité pour me forcer à sacrifier la prospérité de dix-neuf vingtièmes de la population à l'avantage d'une minorité si faible. Et lorsqu'on me dit que notre marché est celui que choisissent les Américains pour écouler leurs produits à sacrifice, je ne nie pas que la chose nuise considérablement à nos fabricants, mais je puis dire que les renseignements que nous avons pris ne corroborent pas les assertions qui ont été faites, au moins quant à leur gravité et à toute leur portée.

Il n'y a aucun doute qu'aussitôt que le coût de la production aux Etats-Unis est devenu moins élevé, le nombre des articles qui nous venaient de ce pays a augmenté. Bien qu'avantageux à la masse de la population, il en résulta un tort considérable pour un certain nombre de nos fabricants.

Mais d'un autre côté, il n'y a aucun doute non plus qu'un très grand nombre de nos fabricants, représentant trois ou quatre de nos industries les plus importantes, et à l'emploi desquels se recrutent une grande partie de ceux que j'ai mentionnés comme désirant la protection, n'ont rien à craindre de la concurrence américaine, mais redoutent celle des fabricants anglais.

Une observation qu'il ne faut pas perdre de vue. Une grande partie de la concurrence que font chez nous les Etats-Unis, n'est pas une concurrence faite aux industries canadiennes, mais aux manufactures britanniques, le consommateur canadien se trouvant à bénéficier d'autant.

En outre, M. l'Orateur, nous devons nous rappeler que lorsqu'il y a, tel que récemment, une grande diminution dans la demande des articles de fabrication étrangère, il y a naturellement de même une grande réduction dans la demande des articles fabriqués dans le pays. Lorsque l'état des choses est tel que l'importation des articles frappés du droit de 17½ pour cent, au nombre desquels sont les articles avec lesquels nos manufactures ont à faire concurrence, est réduite en six mois au chiffre indiqué par les rapports du Commerce et de la Navigation, nous devons conclure qu'il est naturel et inévitable qu'il y ait une réduction considérable dans la demande qui s'est faite des articles de notre propre fabrication.

Il ne faut pas oublier non plus que si nous adoptons un tarif élevé, il faudrait que ce tarif fût élevé sur toute l'échelle; et un tel tarif aurait assurément une influence considérable sur le coût général de production des articles mêmes dont nous voulons protéger la manufacture. C'est ce qui a été le résultat obtenu mainte et mainte fois. C'est ce qui a lieu actuellement aux Etats-Unis, où l'augmentation du coût de production dû à cette cause, a convaincu plusieurs de nos meilleurs fabricants, qu'ils seraient en état de fabriquer à meilleur marché et de réaliser plus de bénéfice s'ils avaient un tarif se rapprochant tant soit peu du nôtre.

Il n'y a pas en ce pays d'industries qui méritent plus la sollicitude du gouvernement que celle du commerce du bois; et je n'ai encore reçu aucune demande de protection de la part de ses habiles et intelligents représentants dans cette Chambre. Que des demandes de ce genre doivent nous être faites ou non, je l'ignore; mais je dois faire observer que l'adoption d'un tarif élevé serait préjudiciable, et sérieusement préjudiciable à cette industrie, et que ceux qui l'exercent ont dans cette matière un intérêt tout à fait distinct de

celui des personnes qui réclament aujourd'hui une augmentation du tarif.

Il n'est pas hors de propos de rappeler à quelques-uns de mes honorables amis que si nous entreprenions une révision générale et complète du tarif, nous pourrions bien trouver nécessaire de faire un peu de nivellement en haut et en bas. Ils ne doivent pas perdre de vue qu'il y a plusieurs articles sur lesquels le tarif n'est aujourd'hui rien moins que prohibitif, et je dois les avertir qu'il pourrait bien être excessivement difficile d'empêcher la législature d'en venir à la conclusion qu'il n'y avait aucune raison pour faire une faveur spéciale aux fabricants de ces articles dans le pays.

Jusqu'ici notre tarif a été généralement basé sur les obligations du pays; mais il est à remarquer qu'à mesure que le pays vieillit, le tarif, même sans modifications, tend à devenir plus prohibitif; et qu'un tarif qui, il y a quelques années, aurait admis des articles étrangers en franchise peut, avec l'accroissement du pays, devenir prohibitif en peu de temps.

Ensuite il faut tenir compte un peu de la proportion de l'impôt qui pèse aujourd'hui sur les populations de ce pays, comparé à celui qui existe dans les autres contrées. En Canada cette proportion est assez faible; mais prise en elle-même—si l'on considère qu'une population de quatre millions à peine est obligée de fournir annuellement \$23,000,000 ou \$24,000,000 pour couvrir les frais du gouvernement fédéral seulement, sans compter ce qu'il lui faut contribuer aux fins municipales—nous devons être très prudents dans la manière d'augmenter davantage le fardeau.

Au Canada, chaque famille contribue de \$25 à \$30 pour faire face aux dépenses encourues pour elle par cette législature. Cette somme ne représente guère moins que la valeur d'un mois de travail; et, bien qu'elle puisse être supportée, c'est un décompte considérable sur le pouvoir producteur de ce pays.

Je suis assez prudent,—assez conservateur, si mon honorable ami le préfère—pour regarder toute augmentation d'impôts comme un mal véritable. Si nous devons imposer de nouveaux droits, il faudra que ce soit à l'avan-

tage de tout le pays, pour soutenir le crédit public ou continuer les travaux publics que nous avons commencés. En pratique, c'est une question de frais; c'est aussi, jusqu'à un certain point, une question d'opportunité. Théorie à part, peu de vous s'opposeraient à une faible imposition ou se soucieraient beaucoup de combattre, bien qu'au mépris des théories libres échangistes, un tarif de nature à augmenter à peu de frais la population du pays.

D'un autre côté, il y en a bien peu d'assez enthousiastes, je crois, pour se soumettre à un tarif élevé si on leur démontrait qu'il ne doit produire qu'une faible augmentation de la population. Ce dont le pays a besoin maintenant, c'est une extension de crédit. Nul doute qu'il se trouve dans une crise, mais une crise qui, je crois, ne sera que temporaire si d'autres désastres ne viennent nous surprendre.

J'ai fait remarquer que cette dépression avait plusieurs causes et que ces causes étaient en dehors du contrôle du gouvernement; j'ai dit qu'elles avaient puissamment contribué à amener la crise actuelle. Je dois ajouter que si nous avons été plus prudents dans le passé, si nous nous étions abstenus d'escompter toutes nos ressources et de disposer de nos réserves de fonds, peut-être plus qu'aujourd'hui serions nous en mesure de faire plus d'expériences en matière de législation fiscale.

Je dis que ce n'est plus le temps de faire des expériences. Le pays a besoin de tous les revenus que la population peut donner, et il serait dangereux d'inaugurer une politique dont personne ne peut aujourd'hui prévoir l'issue.

Je ne retiendrai pas la Chambre plus longtemps; j'espère pouvoir terminer mon discours vers six heures, et je crois que mes honorables amis n'en seront pas fâchés.

Je dirai donc que la situation générale du pays, peut se résumer comme suit.

Bien que la comparaison en est faite souvent, je ne crois pas que nous soyons dans une condition aussi désastreuse que celle où nous étions en 1858 et les années suivantes; à mon avis, elle est beaucoup moins pénible. Les causes qui ont produit l'état de choses actuel sont claires et bien définies, et

elles paraissent devoir être bien moins durables que celles qui avaient amené la dépression de 1853, dépression qui exerce évidemment une puissante influence sur l'esprit de notre population en ce moment.

Voyons quelle était alors la situation. En 1858, nous sortions d'une période de grandes dépenses pour chemins de fer, faites à l'aide de capitaux étrangers, dépenses qui, comparées à nos ressources actuelles, s'élèveraient à deux ou trois cent millions répartis sur les quatre ou cinq dernières années. La guerre de Crimée avait aussi fait élever les prix de nos principaux produits. Cette augmentation était si forte que des cultivateurs ont pu payer leur terre avec le produit d'une seule récolte. Il s'en suivit une vaste inflation.

Aujourd'hui ces causes n'existent plus. Je crois qu'en somme nous n'aurons qu'une dépression temporaire; c'est en vue de cela seulement, que nous avons à prendre des mesures.

Examinons maintenant le côté favorable des choses. Nous sommes aujourd'hui dans une situation où nous voyons nos importations à peine diminuées, excepté pour un article. Nous avons un Trésor rempli; nous ne sommes pas obligés d'avoir immédiatement recours au marché anglais; nous avons des fonds suffisants pour exécuter nos travaux publics et faire face à nos échéances. Ainsi que je l'ai déjà dit, une grande partie de nos dépenses, pendant les deux ou trois dernières années, ont été d'un caractère exceptionnel, et elles ne paraissent pas devoir se présenter de nouveau.

J'admets et j'ai toujours admis qu'une inflation considérable s'est produite de 1871 à 1875; mais il est très-important que la Chambre se rappelle qu'en même temps que cette inflation il y avait progrès général par tout le pays. Il n'y a pas de doute que tout le Canada a fait un progrès remarquable pendant les dix dernières années. Personne ne peut regarder nos grandes villes ni se rendre compte de la condition de la population agricole sans voir que ce que je dis est littéralement vrai.

Je compte sur le gain de six années de prospérité, pour nous ramener au

Hon. M. CARTWRIGHT

point où nous en étions en 1871, époque où, je crois, notre situation pouvait être regardée comme normale. J'ai délibérément évité de mettre en compte toute prospérité anormale et extraordinaire, ne m'appuyant que sur la prospérité naturelle qui, même dans les temps et les circonstances les plus difficiles, n'a jamais manqué au Canada. En s'occupant de cette matière le gouvernement a dû tenir compte, non pas de ce qui était de l'intérêt d'une province ou d'une classe de la population en particulier, mais de ce qui intéressait le pays tout entier.

Je dois dire en terminant, M. l'Orateur, que je regrette beaucoup d'avoir été obligé de différer d'opinion avec quelques amis que j'apprécie hautement.

J'avoue qu'il y a beaucoup de force dans les arguments qu'ils ont fait valoir; sans doute certaines classes et certaines parties de ce pays ont beaucoup à souffrir, et je regrette excessivement que le gouvernement n'ait pu trouver le moyen de les soulager, excepté en risquant de léser en définitive toute la population du Canada. Si ces classes ont à souffrir de ces temps difficiles, il en est de même pour le gouvernement et, quelles que soient ses opinions, une administration doit avoir sincèrement à cœur de faire disparaître un tel état de choses et de le remplacer par la paix, l'abondance et la prospérité.

M. l'Orateur, on nous a demandé une politique nationale. Notre politique est une politique de justice pour tous, de prudence et d'économie jusqu'à ce que la présente épreuve soit passée; mais je ne propose pas à la sanction populaire une politique qui pourrait passer pour un servile plagiat des erreurs que les Etats-Unis ont commises; erreurs, que, je crois, le peuple américain déplore aujourd'hui, et dont, j'espère, il est en voie de se tirer.

La politique qu'au nom de l'administration, j'ai l'honneur de proposer à la sanction de cette Chambre et du pays n'a pas été préparée hâtivement et inconsidérément, je le répète. Si nous nous sommes trompés, nous n'avons du moins négligé aucun effort, épargné aucune peine pour arriver à une politique saine et d'accord avec les besoins du pays.

M. l'Orateur, j'ai l'honneur de propo-

ser que vous quittiez le fauteuil, et que la Chambre se forme en comité de subsides.

Cette proposition est secondée par l'hon. M. Mackenzie.

L'hon. M. TUPPER se lève pour répondre, mais comme il est six heures, la séance est suspendue.

SÉANCE DU SOIR

Hon. M. TUPPER—Avant de commenter le discours que vient de prononcer le ministre des Finances, je dois M. l'Orateur, féliciter son auteur sur la manière très habile dont il s'est acquitté de sa tâche.

J'avoue que quand il a pris la parole, il avait toute ma sympathie; car je comprenais, qu'un homme se trouvant comme lui dans l'obligation d'admettre que toutes les prédictions qu'il avait faites au sujet de la condition financière du pays étaient fausses,—que de fait il s'était trompé quant au revenu, à la dépense et à la condition du Canada,—qu'il avait été incapable de prévoir l'état des affaires publiques,—je comprenais, dis-je, que cette homme méritait la sympathie de tous ceux qui savaient et sentaient qu'un pays en souffrance attendait de l'honorable monsieur un soulagement quelconque.

Mais à mesure qu'il avançait dans son discours, ma sympathie s'est changée en admiration,—admiration pour le tact et l'habileté avec lesquels il s'est tiré de la situation la plus difficile et la plus critique peut-être dans laquelle jamais ministre des Finances se soit trouvé en ce pays. Bien que je n'aie pu partager plusieurs des opinions que l'honorable monsieur a émises, personne plus que moi n'a pu suivre la manière dont il s'est efforcé de sortir de la difficulté sans voir qu'il a fait preuve de beaucoup d'habileté et de tact.

Je dois contester, M. l'Orateur, la justesse des prémisses que l'honorable monsieur a posées, savoir, que le gouvernement ne peut contrôler les bonnes ou mauvaises circonstances dans lesquelles le pays peut de temps à autre se trouver. L'opinion que le premier ministre a émise ailleurs, celle que le ministre des Finances a affirmée ce soir, savoir, que le commerce est en

dehors du contrôle du gouvernement,—que celui-ci doit rester spectateur passif de la prospérité du pays ou de sa décadence, qu'il est impuissant à favoriser l'une et à détourner l'autre,—comporte un principe auquel je ne puis acquiescer.

L'honorable monsieur a reconnu qu'un système de despotisme peut avoir du bon,—que si les marchands et les fabricants voulaient lui donner un pouvoir absolu sur leurs fortunes et sur la direction de leurs affaires, il pourrait peut-être améliorer leur sort. Je ne crois pas que le passé de l'honorable monsieur, et ce que la Chambre et le pays savent de lui comme ministre des Finances, soit de nature à engager le marchand et le manufacturier à lui confier ces pouvoirs arbitraires qu'il dit lui être nécessaires pour faire quelque chose en leur faveur.

Je crois que la prospérité dont le Canada a joui presque sans interruption depuis la Confédération,—prospérité remarquable, même sans exemple—jusqu'à l'arrivée au pouvoir des messieurs qui gouvernent aujourd'hui, est due pour une large part aux sages mesures politiques du grand parti libéral-conservateur. Ceux qui, comme le député de Toronto-Centre, regardent avec étonnement le merveilleux développement du commerce en ce pays et ne peuvent s'en rendre compte, ne doivent pas perdre de vue que le grand changement politique qui eût lieu alors a donné au commerce une impulsion qui a eu les plus heureux résultats. Je crois que la politique pleine de sagesse suivie par l'ancienne administration en poussant vigoureusement l'exécution des travaux publics, a stimulé cette prospérité et l'a continuée de jour en jour, d'heure en heure.

Mais l'honorable monsieur mérite d'être félicité de ce qu'il sait habilement se tirer d'affaire. Quand il a été appelé au ministère des Finances, le pays était partout florissant. Nos yeux ne pouvaient se diriger nulle part sans rencontrer la figure satisfaite d'hommes qui sentaient que leurs affaires s'amélioreraient. Mais lorsque l'honorable monsieur est devenu ministre des Finances, nous avons été affligés d'entendre ses tristes plaintes sur l'état déplorable dans lequel il avait trouvé le pays en arrivant au pouvoir.